

JUSTIFICATIF DE PARUTION

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Identifiant annonce : 7286869101

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par son Président, Patrick LELIEVRE, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

<https://annonces-legales.actu.fr/a/7286869101>

Cette annonce a été mise en ligne le **1 avril 2022** sur **Actu.fr - le Penthièvre**
Pour le département : **22 - COTES D'ARMOR**

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Aux termes d'un acte notarié reçu par Maître Angélika RENAULT-JACOB, notaire associée de la société par actions simplifiées dénommée "1270 NOTAIRES" ayant son siège à LAMBALLE-ARMOR (22400), 5, avenue Georges Clemenceau, titulaire d'un office notarial à LAMBALLE-ARMOR (22400), 3, rue de la Déhanne, CRPCEN 22149, le 28 mars 2022, il résulte que Monsieur Michel Guy PAGNIEZ, né le 2 septembre 1986 à BOIS-BERNARD (62320), de nationalité française, et Madame Aurélie Sandrine Yveline Marie AUDRAIN, son épouse, née le 8 avril 1986 à LOUDEAC (22600), de nationalité française, demeurant ensemble BREHAND (22510), 4, rue du Bocage, mariés à la mairie de LA MOTTE (22600), le 8 juin 2019 sous le régime de la communauté légale de biens ont adopté pour l'avenir le régime de la séparation de biens tel qu'il est établi par les articles 1536 à 1543 du code civil.

Conformément à l'article 1397 alinéa 3 du code civil, les oppositions des créanciers pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion.

Le notaire.

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

Patrick LELIEVRE
Président de Médialex

